



# Règlement Général européen de Protection des Données (RGPD)

## & Loi informatique et libertés

**Vous venez d'être admis au sein  
d'un établissement  
de l'UGECAM Bretagne Pays de Loire.**

**Afin d'assurer votre prise en charge, nos équipes  
enregistrent des informations médicales,  
soignantes et administratives qui vous concernent,  
dites « *données personnelles* ».**

**Les données personnelles sont protégées par  
le Règlement Général européen de Protection  
des Données (RGPD) et la loi « *Informatique et  
Libertés* » révisée en juin 2018.**

Le Directeur Général de l'UGECAM Bretagne Pays de Loire est responsable du traitement de vos données personnelles.

## Nos équipes s'organisent afin d'assurer la confidentialité et la sécurité du traitement de vos données personnelles, qu'elles soient enregistrées sur des supports informatiques ou des supports papier :

- Vos données proviennent de vos échanges avec les professionnels exerçant dans l'établissement, des examens, actes et consultations réalisés lors de votre prise en charge. Elles peuvent également provenir de correspondants médicaux, para-médicaux ou autres professionnels extérieurs vous accompagnant, que vous ayez préalablement autorisé à nous transmettre des informations.
  - Si cela a été jugé utile à vos soins, elles peuvent provenir de vos proches.
  - Conformément à la réglementation, vos données ne sont accessibles qu'à l'équipe professionnelle concourant à votre prise en charge au sein de notre établissement. Ces professionnels sont habilités individuellement par le Directeur à accéder à vos données, dans le respect du secret professionnel et dans la limite du « besoin d'en connaître ».
  - Sauf avis contraire de votre part, certaines données utiles seront transmises de façon sécurisée aux correspondants médico-soignants extérieurs assurant la continuité de votre prise en charge.
  - Dans les strictes conditions prévues par le Code de santé publique, sauf opposition de votre part, des informations peuvent être transmises à votre entourage. Sous certaines conditions qui vous seront exposées, la personne de confiance que vous désignerez peut également être destinataire d'informations.
  - Vos données ne sont pas transférées en dehors de l'Union Européenne.
  - Certaines de ces informations, une fois anonymisées peuvent être réutilisées à des fins de recherche, d'études ou d'évaluation dans les conditions mentionnées à l'article L. 1461-3 du code de la santé publique et l'article 57 de la loi Informatique et Libertés, sous réserve de votre information individuelle préalable.
  - Vos données sont conservées pour une durée conforme à la réglementation en vigueur (exemple du dossier patient : 20 ans à compter de la dernière consultation, pour les patients majeurs, sauf conditions particulières)
  - L'UGECAM Bretagne Pays de la Loire faisant partie de l'Assurance maladie, elle applique la « *Politique générale de protection des données personnelles* » de celle-ci :
- [www.ameli.fr/assure/protection-donnees-personnelles](http://www.ameli.fr/assure/protection-donnees-personnelles)
- Ces mesures de protection peuvent être techniques (mots de passe complexes pour l'accès au dossier patient informatisé, armoires et locaux d'archivages fermés...) ou organisationnelles (formation des professionnels, contrôles...).
  - Le Directeur Général de l'UGECAM Bretagne Pays de Loire a désigné un Délégué à la Protection des Données (DPO), qui veille en toute indépendance au respect de la réglementation, et notamment de vos droits : Droit à l'information, d'accès, de rectification, à la portabilité. Les Droits d'opposition et d'effacement s'exercent également pour des raisons légitimes, dans les conditions fixées par la Loi.
  - Vous pouvez exercer ces droits, à tout moment, sur demande écrite adressée au Directeur de l'établissement. La demande peut aussi être faite au DPO par voie électronique :

[dpo.ugecam-brpl@assurance-maladie.fr](mailto:dpo.ugecam-brpl@assurance-maladie.fr)

**En cas de difficultés dans l'application des droits énoncés ci-dessus, toute personne peut également introduire une réclamation auprès de l'autorité indépendante en charge du respect de la protection des données personnelles.**